

FOIRE AU QUESTIONS – EDITION 2026

PRIX LILIANE BETTENCOURT POUR L'INTELLIGENCE DE LA MAIN®

INSCRIPTION ET INITIALISATION DE LA CANDIDATURE

Je suis un professionnel des métiers d'art mais je ne sais pas si je dois candidater au prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main® ou faire une demande de don auprès de la Fondation. Comment faire mon choix ?

- Si j'ai un projet et ai déjà été lauréat du Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main®, je ne peux pas candidater à nouveau. Je fais donc une demande de don.
- Si je n'ai jamais été lauréat du Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main®, je candidate au prix.

Dois-je verser des frais d'inscription ?

Non, il n'y a pas de frais d'inscription à verser pour déposer un dossier de candidature.

Puis-je postuler, lors d'une même édition, aux récompenses Dialogues et Talents d'exception ?

Non, chaque candidat ne peut déposer, à titre individuel ou collectif, qu'un seul dossier de candidature par édition et ne peut concourir simultanément aux deux récompenses. A défaut, aucune candidature ne sera prise en compte. Par ailleurs, toute personne déjà distinguée ou lauréate ne pourra plus faire acte de candidature.

Combien de candidats peuvent postuler à une même candidature ?

Talents d'exception

Dans le cas de la récompense Talents d'exception, les candidatures sont individuelles (1 artisan d'art).

Dialogues

Dans le cas de la récompense Dialogues, les candidatures fonctionnent en duo (1 artisan d'art et 1 designer). L'artisan d'art peut lui-même représenter un collectif d'artistes d'art. En cas de succès, la dotation allouée à l'artisan d'art sera répartie entre les membres du collectif d'artistes. De la même manière, le designer peut

représenter un collectif de designers. En cas de succès, la dotation allouée au designer sera répartie entre les membres du collectif de designers.

Pourquoi le site ne me permet-il pas de déposer une candidature pour la récompense Parcours ?

La récompense Parcours ne fait pas l'objet d'un appel à candidatures public. Si vous souhaitez suggérer une structure jouant un rôle exemplaire dans le secteur des métiers d'art, vous pouvez envoyer une description argumentée de son parcours à l'adresse : culture@fondationbs.org

Pour la récompense Dialogues, je peux candidater avec un prototype suffisamment abouti ou un objet qui témoigne d'un savoir-faire artisanal d'excellence et d'une créativité dans le design. En quoi consiste le prototype ?

Le prototype est le premier exemplaire d'un objet dont certains aspects pourront être développés encore davantage lors de l'accompagnement. Cela afin d'en approfondir l'expérimentation, la recherche et l'innovation.

Au moment de la candidature, le prototype doit être suffisamment abouti pour témoigner à la fois d'un savoir-faire artisanal d'excellence et d'une créativité dans le design.

Il doit être composé des matériaux définitifs (les versions préliminaires réalisées en mousse, carton ou autres matériaux provisoires ne seront pas acceptées) et attester la maîtrise du savoir-faire concerné.

EDITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Que dois-je faire si mon métier n'apparaît pas dans la liste officielle des métiers d'art proposés ?

Si vous ne trouvez pas l'intitulé exact de votre profession dans la liste officielle des métiers d'art, il vous faudra choisir le métier ou le domaine d'activité qui s'en rapproche le plus. N'oubliez pas de préciser par la suite votre profession dans le corps du texte du dossier de candidature.

Puis-je ajouter des fichiers annexes à ma candidature ?

Oui, dans la partie « Téléchargement des pièces-jointes » du formulaire, les candidats sont invités à ajouter à leur dossier de candidature des fichiers annexes mettant en valeur la pièce présentée et permettant de mieux comprendre comment celle-ci a été conçue et fabriquée.

En revanche, il est inutile d'adresser par e-mail ou par courrier tout document supplémentaire.

Dois-je envoyer mon dossier de candidature par courrier ?

Il est inutile d'envoyer une version papier du dossier rempli et validé sur la plateforme de candidature. L'intégralité des informations et des pièces jointes transmises numériquement constitue votre dossier de candidature.

J'aimerais modifier le contenu de mon dossier que j'ai déjà validé. Est-ce possible ?

Non, les candidats ne peuvent plus modifier leur dossier de candidature une fois qu'ils l'ont soumis. En revanche, ils peuvent le modifier autant de fois qu'ils le souhaitent avant validation.

LA PIECE PRESENTEE

Puis-je présenter une pièce en cours de réalisation ?

Non. La pièce présentée au Prix doit être achevée – et ce depuis moins de trois ans à la date de clôture du concours (soit après 2023). Elle ne doit pas avoir été primée à un autre concours.

Puis-je présenter une pièce actuellement en concours pour un autre prix, concours, bourse ou résidence ?

Non. La pièce présentée au Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main® ne doit pas être engagée simultanément dans un autre concours ou en attente de résultats d'un autre prix. Elle doit être libre de toute participation concurrente au moment du dépôt de candidature.

La pièce présentée au Prix peut-elle être vendue ?

Oui. Cependant, celle-ci doit pouvoir être présentée lors d'une exposition si cela constitue une demande de la Fondation.

Puis-je présenter une pièce plusieurs fois ?

Non, il n'est pas possible de présenter plusieurs fois la même pièce, même si elle est modifiée ou augmentée d'un complément.

EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET PROCESSUS DE SELECTION

Quand et comment suis-je averti de l'état d'avancement de mon dossier de candidature ?

1. Dès que vous validez votre dossier sur la plateforme en ligne, vous recevez un e-mail automatique d'accusé de réception.
2. La Fondation examine l'éligibilité des dossiers dès la date de clôture de l'appel à candidatures. Les candidats dont le dossier est incomplet ou nécessite un complément d'instruction sont contactés par téléphone ou e-mail.
3. Les candidats finalistes sont contactés au printemps 2026.
4. Les candidats non-lauréats reçoivent un e-mail à l'été 2026.

Quelles sont les conditions d'éligibilité des candidatures ?

Talents d'exception

La récompense Talents d'exception est ouverte aux professionnels exerçant un métier d'art à titre professionnel. Les dirigeants et salariés de personnes morales sont autorisés à concourir uniquement s'ils sont aussi artisans d'art.

Le candidat doit justifier de l'un des statuts professionnels listés dans l'article II du règlement.

Il doit par ailleurs être de nationalité française ou, à défaut, résider en France et exercer son métier en France depuis au moins cinq ans. Il doit exercer un des métiers d'art figurant dans le formulaire de candidature et avoir réalisé l'œuvre en utilisant un savoir-faire en lien direct avec son activité professionnelle principale.

Les candidats ayant déjà été lauréats du Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main® ne peuvent pas concourir.

Le détail des conditions d'éligibilité des candidatures est consultable dans l'article II du règlement.

Dialogues

La récompense Dialogues est ouverte aux duos formés par un professionnel des métiers d'art et un professionnel des métiers du design. Les dirigeants et salariés de personnes morales sont autorisés à concourir. La candidature d'un collectif d'artisans ou de designers est possible (en cas de succès, la dotation allouée au professionnel concerné sera répartie entre les membres du collectif).

Chacun des candidats du duo doit justifier de l'un des statuts professionnels listés dans l'article II du règlement.

Par ailleurs, le professionnel des métiers d'art doit être de nationalité française ou, à défaut, résider en France et exercer son métier en France depuis au moins cinq ans. Il doit exercer un des métiers d'art figurant dans le formulaire de candidature et avoir réalisé le prototype ou l'objet en utilisant un savoir-faire en lien direct avec son activité professionnelle principale.

Les candidats ayant déjà été lauréats du Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main® ne peuvent concourir.

Le détail des conditions d'éligibilité des candidatures est consultable dans l'article II du règlement.

Quels sont les critères d'évaluation des dossiers de candidature ?

Talents d'exception

Le candidat et l'œuvre présentée sont évalués à travers les critères suivants :

- maîtrise des techniques d'un savoir-faire d'exception ;
- qualité esthétique de l'œuvre ;
- évolution du savoir-faire et/ou innovation technique, technologique ou d'usage ;
- prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux de notre temps.

Le projet de développement est évalué en regard de :

- cohérence et pertinence du projet de développement par rapport au parcours et aux besoins du candidat ;
- capacité du candidat à mener ce projet (adéquation des moyens humains, techniques et financiers).

Dialogues

Le duo candidat et l'œuvre présentée sont évalués à travers les critères suivants :

- qualité du dialogue ;
- collaboration mutuellement enrichissante ouvrant des nouveaux horizons pour les deux professionnels ;
- maîtrise des techniques et savoir-faire du métier d'art ;
- prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux de notre temps ;
- innovation technique, technologique ou d'usage ;
- pertinence de la proposition du projet d'accompagnement au regard du prototype ou de l'objet.

Comment se déroulent les sélections ?

La sélection se déroule en trois temps :

1. La Fondation Bettencourt Schueller vérifie l'éligibilité des candidatures.
2. Un comité d'experts, spécifique pour chaque récompense, examine les dossiers éligibles et établit une présélection des dossiers.
3. Le jury se réunit afin de procéder au choix des lauréats. Le jury auditionne les candidats finalistes sur les pièces et sur les projets de développement portés par les candidats.

A l'issue des délibérations, la désignation des lauréats du Prix est prise à la majorité absolue des voix des membres du jury, chaque membre disposant d'une voix, le vote étant effectué à bulletin secret. En cas de partage des voix, la voix du président du jury est prépondérante.

A la demande de la Fondation, la pièce pourra être amenée à être exposée à la Fondation lors du processus de sélection.

Comment sont composés le comité d'experts et le jury ? Comment s'assurer de leur impartialité ?

Les comités, distincts pour chaque récompense et constitués par la Fondation Bettencourt Schueller, sont composés d'experts reconnus dans le secteur des métiers d'art et de la création.

Le jury, commun aux trois récompenses (Talents d'exception, Dialogues et Parcours), est composé de personnalités indépendantes, identifiées dans la scène culturelle française et internationale.

Afin de garantir l'impartialité du jury, la composition de celui-ci n'est révélée qu'après la désignation des lauréats du Prix. Le jury est souverain dans ses délibérations. Celles-ci sont confidentielles et ne sont susceptibles d'aucun recours ni contestation. La Fondation Bettencourt Schueller ne participe pas aux délibérations.

PROJET DE DEVELOPPEMENT

Quelles formes peut prendre le projet de développement proposé par le candidat ?

Talents d'exception

Parmi les sujets possibles du projet de développement, la Fondation Bettencourt Schueller a notamment vocation à accompagner :

- la recherche et l'innovation,
- la transmission du savoir-faire,
- les questions d'ordre opérationnel,
- la stratégie,
- la communication,
- d'autres sujets sous réserve de validation.

Dialogues

Le projet de développement devra permettre aux lauréats de déployer leur prototype ou l'objet primé afin d'en approfondir l'expérimentation, la recherche et l'innovation. Pour ce faire le duo artisan d'art/designer pourra collaborer avec d'autres acteurs : ingénieurs et/ou laboratoires de recherche, instituts technologiques, etc.

Le cas échéant ces acteurs doivent être identifiés et contactés directement par les lauréats.

Quelles sont les modalités d'attribution et de mise en œuvre de l'accompagnement ?

L'attribution de l'accompagnement de chaque lauréat est conditionnée par le respect des critères, modalités et engagement détaillés à l'article VII du règlement de l'édition 2026 de la Récompense.

Les lauréats doivent consolider le projet de développement exposé dans leur dossier de candidature en présentant le déploiement des opérations à travers un plan d'action détaillé.

Le plan d'action est soumis à la Fondation pour validation. La Fondation décide de son intention d'accompagner les lauréats dans la réalisation du projet pour un montant ne pouvant excéder 150 000€ pour Dialogues et 100 000€ pour Talents d'exception et Parcours. La Fondation n'est tenue de valider ce plan d'action et peut décider de ne pas accorder la dotation d'accompagnement associée.

Une fois le projet validé par la Fondation Bettencourt Schueller, une convention d'accompagnement est établie avec les(s) lauréat(s), fixant les modalités et conditions de versement de la dotation.

Quand le projet de développement doit-il être mis en œuvre ?

Les candidats sont tenus de fournir un plan d'action détaillé à la Fondation dans les six mois suivant la remise de la récompense.

Le projet de développement doit être actionné dans les douze mois suivant la cérémonie de remise du Prix. Le projet de développement devra être réalisé dans un délai de trois ans.